

# L'OFSP relâche la pression sur les prix

**SANTÉ.** Certains médicaments bon marché, mais jugés indispensables, pourraient être exemptés du contrôle tarifaire périodique afin d'éviter des retraits du marché.

**Nathalie Praz**

Le Conseil fédéral envisage d'exclure certains médicaments peu coûteux du réexamen triennal de leur économie. Cette mesure, dans le cadre du frein la hausse des coûts de la santé, cible des produits pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) «jugés essentiels pour l'approvisionnement» mais dont le chiffre d'affaires est «faible», selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). L'objectif est de réduire le risque de retraits du marché suisse pour des raisons de rentabilité insuffisante.

Deux catégories sont examinées par ce projet, en consultation jusqu'à mi-mai. La première, les médicaments dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million de francs par an et dont le prix est inférieur à 100 francs. La seconde, les produits réalisant entre un et 4 millions de chiffre d'affaires, à condition que le coût journalier de la dose ne dépasse pas 20 centimes.

## **Projet salué avec réserves**

«C'est une avancée, mais les seuils fixés par l'OFSP restent insuffisants», reconnaît François Détraz, directeur commercial de Labatec Pharma. L'office a «retenu un niveau

qui minimise au maximum les coûts». Il souligne aussi qu'en «cherchant à limiter l'impact budgétaire à court terme, on risque de compromettre durablement la disponibilité et l'approvisionnement de nombreux médicaments essentiels pour le pays». Pour la société basée à Meyrin (GE), moins d'une dizaine de produits sur 65 pourraient entrer dans ces catégories d'exemption.

«S'inscrire dans cette logique (ndlr: d'absence de réexamen triennal) pour éviter des baisses qui pourraient fragiliser l'approvisionnement sur des produits déjà à marge faible nous semble intéressant», reconnaît Anne Helbert-Guirouvet, responsable suisse pour l'entreprise nyonnaise (VD) Effik, dont cinq médicaments sur huit remboursés par l'AOS pourraient être concernés.

Interpharma soutient aussi cette proposition d'exception si elle permet de «prioriser la disponibilité pour les patients» et «si son application n'est pas trop bureaucratique». La faitière des entreprises pharmaceutiques regrette toutefois que cette mesure «n'ait aucune incidence sur la sécurité d'approvisionnement en médicaments innovants» et affirme qu'il est aussi «urgent d'agir dans ce domaine».■